

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/09/61

Date de convocation
20 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre
le **LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
24 septembre 2024

Nombre de conseillers

Exercice : 26
Présents : 18
Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET
Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT
Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS
Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET

Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Thierry IMBERT
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Guy BRAS

Objet : Vente d'un bien immobilier de la commune 24 rue Raoul Briquet

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Saint Nicolas est propriétaire d'un immeuble situé 24 rue Raoul Briquet sur la parcelle section AH16 pour 89 m² actuellement affecté à usage d'habitation.

Pour des raisons de commodité, la cession de ce bien a été envisagée.

Une proposition d'achat a été formulée par Monsieur et Madame FICHEL domiciliés à Saint Nicolas lez Arras pour l'acquisition de la maison sise 24 rue Raoul Briquet au prix annoncé de 95 000€ net vendeur.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 29 mars 2024 fixant à 100 000€ la vente de cette maison,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour signer le compromis de vente soit 95 000€ net vendeur et l'acte authentique à venir qui sera dressé par acte notarié.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 1^{er} octobre 2024
Le Maire,
Alain CAYET.

